

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 167**

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« des soins palliatifs et d'accompagnement »,

les mots :

« de l'accompagnement et des soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de cohérence avec l'ensemble du texte.